

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29 Décembre 2025
2. Lancement étude restauration du retable église Saint-Pierre
3. Réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)
4. Plan de financement pour démarrage travaux requalification ancienne caserne sapeurs-pompiers en pôle multiservices
5. Contractualisation d'une ligne de trésorerie
6. Création d'un emploi permanent suite avancement grade Adjoint Technique Principal 2ème classe
7. Remise en état chemin de Ruère
8. Questions et informations diverses

Présents : M. TUREK Jean-Pierre, M. BOURGEOIS Alain, M. CHEVREAU Ludovic, M. COURTET Grégory, Mme COURTET Evelyne, M. FLABA Mathieu, Mme LOISEAU Catherine, Mme DUFOUR Robertine, Mme JABY Sandrine, M. ZANCO Jean-Michel, M. BRUGIERE Jean-François, Mme BOUEIX Florence, Mme ACHARD Nadège

Absents :

Mme HEUGAS Emilie, procuration à M. BOURGEOIS Alain
Mme VEDRINE Nicole

Présents : 13

Absents : 2

Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Achard Nadège

Début de séance : 20h34

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 29 Décembre 2025

M. Le Maire demande s'il y a des questions.

Vote :

Pour : 12

Abstention : 2 (Mme Achard et M. Bourgeois)

2. Lancement étude restauration du retable église Saint-Pierre

Mme Loiseau explique qu'il y a eu une commission patrimoine le 8 décembre et qu'il faudra simplement répondre par oui ou non à sa question.

Elle rappelle que La DRAC et la Région ont donné leur accord pour la subvention relative à l'étude. Par contre, le département a refusé.

Donc, au lieu que le reste à charge de la commune soit de 1 226 euros, elle serait de 3 901 euros si la commune prend la part du Département qui s'élevait à 2 675 euros. C'est-à-dire qu'on participerait à 35 % sur les fonds propres. La commune prendrait la part du Département afin d'avancer sur cette étude.

Elle précise que la DRAC et la Région financent à 65 % cette étude qui s'élevait à 11 145 euros. Donc, là-dedans, il y a l'échafaudage pour 2 810 euros, l'ébéniste pour 4 725 euros, la restauratrice qui a un master 2, parce qu'il faut qu'elle ait un diplôme spécifique, comme c'est classé, pour 3 610 euros. Il faut donc délibérer pour savoir si vous êtes pour ou contre qu'on prenne la part du département.

M. le Maire précise que sans ça, on ne peut pas avancer. L'étude est obligatoire.

Mme Loiseau précise que comme la commune est maîtrise d'œuvre, on n'a pas besoin de payer un architecte pour ça.

Le dossier sera suivi personnellement par M. Jibia.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Vote :

Pour : 12

Contre : 1 (M. Brugière)

Abstention : 1 (Mme Achard)

3. Réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)

Monsieur le Maire explique qu'il y a donc une étude qui a été faite par la Comcom sur la commune pour répertorier des endroits susceptibles de recevoir des entreprises.

Il l'avait pris un petit peu en amont et avait lancé des CUB sur la mandature. Tout était négatif jusqu'à ce jour. Enfin, tout au moins ceux qu'ils ont nommés. Donc, notamment le carrefour de Planchadelle, une partie de la Biscomtée et une partie de chez Bruno Athaine, là où il y a son bâtiment. Tout était revenu négatif.

Sur toute la communauté de communes, il y a eu beaucoup d'endroits comme ça. Du coup, il y a eu une révision du SCOT avec le SMAD des Combrailles. On est donc obligé de remettre ces zones d'activité pour éventuellement pouvoir obtenir des permis de construire et tout ce qui s'ensuit.

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont tout compris. Il précise qu'il y a très longtemps de ça, ces zones ne posaient aucun problème pour la construction. Et jusqu'à maintenant, ce n'était plus possible. Donc, du coup, c'est une réinscription au SCOT pour pouvoir déposer des permis et créer une zone d'activité. C'est mené par la Comcom. Mme Courtet demande ce qu'il en est quand ce sont des biens privés. Le Maire lui répond que c'est pareil.

Elle demande si le propriétaire reste libre de faire ce qu'il veut. Monsieur le Maire répond que oui mais par contre, ça sera constructible. M. Brugière intervient en disant qu'il ne va pas voter pour quelque chose dont le propriétaire en a la décision. Pour lui ce n'est pas au conseil municipal de prendre la décision. Monsieur le Maire précise que c'est pour accepter qu'il y ait une zone d'activité.

Il rappelle les surfaces :

Chez Bruno, c'est un hectare neuf

La Biscomtée, ça représente sept hectares neuf

Et le carrefour de Planchadelle, c'est la partie bois qui est cassée, cinq hectares cent.

Jusqu'à présent ce n'était pas possible car il y avait de la zone humide, du natura 2000.

Mme Courtet reprend la parole pour dire que sur la parcelle de Lalandine, il y a quand même des maisons d'habitation qui sont collées à ces parcelles-là. Monsieur le Maire confirme en précisant que sur le terrain de Monsieur Athaine, il y a de la friche industrielle et ils ne veulent plus ça. Il s'agit de réhabiliter ces friches industrielles. Monsieur Le préfet souhaitait qu'il n'y ait pas des bâtiments qui se pourrissent au fond d'un terrain.

Monsieur le Maire propose de voter morceau par morceau. Monsieur Brugière est d'accord pour voter pour les parcelles de la commune mais pas celles des particuliers. Monsieur le Maire précise que c'est pour inscrire ces parcelles au SCOT.

Monsieur Brugière ajoute qu'anciennement PISTOLUX, la dalle appartient à un privé. Monsieur le Maire confirme qu'elle est notée dans la zone d'activité.

Il explique qu'actuellement si une entreprise veut venir s'installer sur Messeix, elle a aujourd'hui zéro mètre carré pour le faire.

C'est simplement l'inscrire et donner une possibilité à ces terrains-là. Mais il n'y a rien d'acquis.

Mme Courtet est ennuyée par le fait que les parcelles concernées soient si proches des habitations. On peut se retrouver demain avec quelque chose de très bruyant. Les personnes qui ont construit là, voulaient peut être, être à côté de rien du tout..

Monsieur le Maire demande si la scierie était construite avant les maisons concernées. Mme Courtet répond que non mais qu'une scierie ne marche pas en 3 fois 8 heures. De plus c'était une scierie de taille raisonnable pas très bruyante.

Monsieur le Maire propose de voter le total.

Vote :

Pour : 9

Contre : 2 (Mme Courtet et M. Brugière)

Abstention : 3 (Mmes Achard et Jaby, M. Courtet)

4. Plan de financement pour démarrage travaux requalification ancienne caserne sapeurs-pompiers en pôle multiservices

Monsieur le Maire annonce que le 4ème point concerne le plan de financement pour le démarrage des travaux, requalification ancienne caserne des pompiers pour le pôle multiservices.

Monsieur le Maire explique qu'il va décrypter le plan de financement. Il précise que la commission date mais que rien n'a bougé dans les tarifs.

Il présente les subventions qui lui ont été accordées :

- la DETR pour 150 000 euros.
- le fonds Vert pour 154 858 euros.
- La COMCOM pour 30 000 euros
- La Région donne 3 subventions :
 - Pour les commerces, 100 000 euros.
 - Pour la partie santé, 250 000 euros
 - Un supplément pour la partie pharmacie de 30 000 euros.
- Le fond d'intervention communale (FIC) pour le département d'un montant de 101 272 euros.

Et, on a eu aussi un supplément, parce que sur ce projet-là, il y a le bois local. Donc c'est pour utiliser du bois local. Et ça correspond à 37 977 euros.

Ce qui fait un total de subvention de 854 107 euros. Le coût total du projet hors-taxe est de 1 635 904,52 euros. Et du coup, pour pallier ça, la commune sera obligée de faire un emprunt de 781 797,52 euros.

Le total des subventions correspond à 52%. Et donc, un coût total pour la commune de 48%.

On va délibérer déjà pour ça. Et ensuite, on délibérera pour le nom des entreprises retenues à l'appel d'offre. Mme Courtet demande si c'est hors taxe. Monsieur le Maire répond que oui et précise qu'on récupère le minimum, 16,8%. On ne touche pas la totalité de la TVA.

Mme Achard demande si tout va être loué. Monsieur le Maire répond oui. Elle aimerait également savoir s'il a une prévision au niveau des recettes. Monsieur le Maire répond que pour les recettes sur la partie médicale, ça représenterait 898,15 € par mois. Et sur la partie commerce, 928,62 €. Ce qui correspond à un total de 1826,77 €. Ce qui correspond à 2,50 € du mètre carré.

Monsieur Brugière demande le montant du remboursement de l'emprunt.

Monsieur Bourgeois intervient pour expliquer que le montant du remboursement de l'emprunt n'est pas connu car il ne peut pas y avoir d'emprunt avant le vote du budget. Monsieur le Maire précise que c'est pour cela qu'on va délibérer après pour la ligne de trésorerie. Monsieur Bourgeois précise qu'à l'heure actuelle, c'est autour de 4,40 %. Mme Courtet demande ce que cela donne avec une simulation à 4,40. Monsieur le Maire répond que cela correspond à peu près à 50 000 € par an. M. Bourgeois le corrige en donnant le montant de 54 000 € par an. Monsieur le Maire précise que c'est sur 30 ans et qu'il faut savoir aussi, qu'à ce jour, nous dépenserons guère plus que ce que dépense aujourd'hui la Commune.

Parce qu'en 2026, on a deux emprunts qui se terminent. Des emprunts sur de la rénovation énergétique et sur l'éclairage public. Et il y en a un qui va se terminer aussi par la vente du bâtiment à côté de filieris sur le prêt locatif social.

Mme Achard lui demande si cela fait bien 3 crédits. Monsieur le Maire répond par l'affirmatif. Ces trois crédits correspondent à peu près à 30 000 € par an.

Il demande à ce qu'il y ait une délibération pour cette partie-là.

Et ensuite, il y aura une délibération pour le choix des entreprises qui ont été retenues et qui ont été vu en commission. Il souligne de nouveau que rien n'a bougé. C'est toujours pareil. Mais on est obligé de délibérer aussi pour les entreprises.

Vote :

Pour : 8

Contre : 6 (Mmes Achard, Boueix, Courtet, Jaby et Messieurs Brugière et Courtet)

Monsieur le Maire aborde le choix des entreprises en précisant qu'il ne va pas citer toutes les entreprises, juste celles retenues et qu'il n'y a pas d'entreprises locales. Monsieur Bourgeois annonce les entreprises :

- Lot 1 : Désamiantage, déconstruction pour un montant de 70 684 euros. Ce sera l'entreprise Clearstone.
- Lot 2 : gros œuvre, VRD pour 377 012,95 euros pour l'entreprise RMCL. Monsieur le Maire précise que dans ce lot il y a aussi la maçonnerie qui sera réalisée par l'entreprise Keskin.
- Lot 3 : mur ossature bois – charpente - bardage : Racinéo pour 150 991,70 €
- Lot 4 : couverture - zinguerie : Duché pour 147 130,15 €
- Lot 5 : menuiseries extérieures bois – serrurerie : La Faix pour 144 452,58 €
- Lot 6 : plâtrerie – peinture – isolation : Pradier pour 217 403,29 €

- Lot 7 : menuiserie intérieure – agencement : La Faix pour 63 402,78 €
- Lot 8 : revêtement de sol – carrelage faïence – sol souple : Pradier pour 81 964,46 €
- Lot 10 : chauffage – rafraîchissement – ventilation - plomberie : Magrit pour 238 387,84 €

Ce qui fait un total de 1 635 904, 45 euros.

Mme Courtet demande sur quel lot est réalisé l'aménagement extérieur. Monsieur le Maire répond la maçonnerie. Cela a été imposé par la préfecture.

Vote :

Pour :8

Contre : 6 (Mme Achard, Boueix, Courtet, Jaby et Messieurs Brugière et Courtet)

Abstention : 0

5. Contractualisation d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique que le projet va pouvoir démarrer mais comme l'emprunt ne peut pas être fait jusqu'au vote du budget, il faut quand même délibérer pour une ligne de trésorerie.

Il pense que celle-ci ne va pas être utilisée parce que tant que cela démarre il faut 3 semaines. Et du coup on va quand même le faire et on adaptera si la délibération est prise.

Il annonce un montant de 200 000 euros à 4,5%.

Il précise de nouveau que c'est au cas où. Mais normalement cette ligne ne sera pas touchée.

Vote :

Pour :8

Contre : 6 (Mme Achard, Boueix, Courtet, Jaby et Messieurs Brugière et Courtet)

Abstention : 0

6. Création d'un emploi permanent suite avancement grade Adjoint Technique Principal 2ème classe

Mme Courtet présente ce point. Elle explique que le conseil va délibérer aujourd'hui pour la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour un agent qui est actuellement adjoint technique. Donc il faut délibérer pour la création de ce poste. Après, il sera demandé au comité social territorial l'annulation du poste qu'il occupait avant.

Donc voilà, c'est uniquement pour créer un poste pour un agent qui, grâce à son ancienneté, peut atteindre un niveau supérieur. Elle précise qu'elle doit nous faire lecture, si on accepte la création, du tableau des effectifs.

Dans la filière administrative, un attaché territorial et un adjoint administratif 1ère classe.

Dans la filière culturelle, un adjoint du patrimoine principal 1ère classe à 30h.

Dans la filière technique, trois agents techniques principales 1ère classe dont un à 30h, un adjoint technique principal 2ème classe, donc le poste que l'on vient de créer, 5 adjoints techniques dont un à 30h et un à 17h30.

Et dans la filière sociale, un atsem à 30h.

Pour un total de 13 pour 12 employés puisque sur le tableau nous avons à la fois la création et le poste qui va être supprimé.

Voilà, donc la délibération a pour but d'adopter la modification du tableau ainsi proposée. Et de prévoir donc les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois qui seront inscrits au budget.

Vote :

Pour :14

Contre : 0

Abstention : 0

7. Remise en état chemin de Ruére

Ce point est abordé régulièrement depuis 6 ans.

M. Courtet qui présente ce sujet, explique qu'il a contacté 3 entreprises, la SARL Vecchi à Saint-Sulpice, Lemonnier TP à Tauves et TP Lyaudet qui n'a pas donné de réponse. Donc les devis sont un petit peu différents et les travaux aussi. Donc Lemonnier il ferait une reprise de la banquette et du fossé, on partirait sur 500 mètres linéaires pour faire un essai, avec un rebouchage des trous. Cela pour une somme de 10 113,60 € TTC.

L'entreprise Vecchi fait aussi pour 500 mètres, un décompactage, un reprofilage et un arasement du chemin, un curage de fossé, évacuation et livraison ainsi qu'un empierrement et compactage. Donc lui, il prévoit 385 tonnes de pierre et l'entreprise Lemonnier, en prévoit 100 tonnes.

Pour l'entreprise Vecchi, on a un montant de 14 544 € TTC.

Après discussion sur ce qui semble être le plus adapté pour ce chemin, l'entreprise Vecchi est choisie.

Vote :

Pour :14

Contre : 0

Abstention : 0

8. Questions diverses :

- M. le Maire explique qu'il aimerait établir avant la fin de la mandature le calendrier pour les associations. La date de la réunion est arrêtée au 7 février à 10h.
- Mme Loiseau aborde un point SMCTOM par rapport aux ambassadeurs du tri. Pauline et Guillaume vont passer sur la commune au mois de février pour sensibiliser les habitants. M. Courtet précise que ce sont des employés de Terravox. Ils ont déjà fait le tour des points critiques. Il y en a un sur Bialon, un autre sur la route du cimetière. Ils passent dans les maisons pour réexpliquer les règles de tri. Mme Boueix demande s'il y aura des réunions publiques comme dans certaines communes. M. Courtet répond que non sauf s'il y a une demande des habitants. Au niveau du SMCTOM, il y a des camions équipés de caméra générée par l'IA qui à chaque collecte vérifie le contenu. L'IA repère s'il y a du tri ou pas. Mme Loiseau explique que l'idée est de faire baisser le refus du tri, ce dernier est à 40% et cela coûte 250 000 euros à la collectivité.
- M. Courtet intervient pour dire que la personne qui avait fait un courrier pour les parcelles agricoles voulait savoir ce qu'il en était. Il en sera discuté ultérieurement.
- M. Courtet précise qu'il y a un chemin à Planchadelle qui est en très mauvais état. M. le Maire explique qu'il y a eu un inventaire avant la coupe et qu'il y a eu du passage au moment du dégel.

- M. Courtet fait un petit point sur le syndicat d'eau. C'est une petite synthèse de l'exercice 2024.

La population desservie par le syndicat d'eau est de 2875 habitants pour un nombre d'abonnés de 2 407. La facture moyenne pour 120 mètres cube est de 210,54 euros. En taux de conformité bactériologique, on est à 95%. Pour le taux de conformité chimique 100%. La recette d'exploitation est de 412 518,82 euros, en investissement on est à 239 259,09. Il y a un encours de la dette de 518 108,54 euros. Il y a des travaux prévus sur Messeix en 2027 cela concerne la montée du petit casino jusqu'à la Vierge. Il précise qu'il y a une légère baisse de la consommation dû aux campagnes de prévention.

Mme Boueix demande s'il y a eu un retour de l'étude sur le réseau assainissement. M. Courtet explique qu'elle n'est pas finie.

Fin de la séance à 21h25.

Le Maire

Jean-Pierre TUREK



La secrétaire de séance

Nadège ACHARS

